

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)	●	●			
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective	●	●			
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	DIMENSTIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	50	50			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2			
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	160	160			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	MARGES	Avant minimale (m)	8	8			
		Latérale minimale (m)	2	0			
		Latérales totales minimales (m)	6	6			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20			
		Profondeur minimale (m)	28	28			
		Superficie minimale (m²)	560	560			
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
		●					
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)	●	●			
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective	●	●			
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	DIMENSTIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	50	50			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2			
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	160	160			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	MARGES	Avant minimale (m)	8	8			
		Latérale minimale (m)	2	0			
		Latérales totales minimales (m)	6	6			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20			
		Profondeur minimale (m)	28	28			
		Superficie minimale (m²)	560	560			
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
		●					
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale				■				
		H-2 : Habitation bifamiliale					■	■	■	
		H-3 : Habitation trifamiliale					■	■	■	
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)	■	■						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective	■	■						
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■			■				
		Jumelée		■			■			
		Contiguë		■	■			■		
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	15	15	7	8,5	8,5	8,5		
		Profondeur minimale (m)			7,3	9	9	9		
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2	2	2	2	2		
		Hauteur en étage(s) maximale	8	8	3	3	3	3		
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	250 (1)	250 (1)	150 (1)	150 (1)	150 (1)	150 (1)		
		Rapport bâti/terrain minimal (%)	30	30	30	30	30	30		
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50	50	50		
	MARGES	Avant minimale (m)	4	4	4	4	4	4		
		Latérale minimale (m)	2	0	0	2	0	0		
		Latérales totales minimales (m)	5	3	1,5	5	3	3		
		Arrière minimale (m)	8	8	8	8	8	8		
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)	23	15	7	14	12	8,5			
	Profondeur minimale (m)	40	40	28	35	35	35			
	Superficie minimale (m ²)	920	600	196	490	420	297			
DIVERS										
P.I.I.A.		■	■	■	■	■	■			
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■	■	■	■	■			
Dispositions particulières (art. 315 et 327.1)		■	■	■	■	■	■			
Revêtement extérieur – catégorie 5, Pente de toit – catégorie 5		■	■	■	■	■	■			
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
(1) Le rapport plancher/terrain minimal est fixé à 150.						1103-35	2015-07-03			
						1103-37 *	2015-11-25			
						1103-50	2017-09-12			
						1103-67 *	2022-04-13			



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective	●							
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage		●						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux								
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface								
		C-2.3 : March� aux puces								
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface								
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre								
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles �rotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)								
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s								
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules								
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs								
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur								
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier								
		C-10 : Commerces et services r�gionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res							
			I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es							
			I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : A�roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
		A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
		A-3 : Activit� para-agricole								
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS			(2)							
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●	●						
		Jumel�e	●							
		Contigu�								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	20	20						
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	40							
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)		(1)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)		(1)						
		Hauteur en �tage(s) minimale								
		Hauteur en �tage(s) maximale								
		Hauteur en m�tres minimale								
	Hauteur en m�tres maximale									
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	200	200						
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)								
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	50	50						
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6						
		Lat�rale minimale (m)	6	6						
Lat�rales totales minimales (m)		12	12							
Arri�re minimale (m)		9	9							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)	40	40							
	Profondeur minimale (m)	90	90							
	Superficie minimale (m�)	3 600	3 600							
DIVERS										
P.I.I.A.		●	●							
Aqueduc et �gout (art. 247)		●	●							
Uniquement permis � l'int�rieur d'un b�timent r�sidentiel comme utilisation mixte			●							
Pour les habitations de 100 logements et plus : l'am�nagement d'une case de stationnement est requise par chambre ou studio (pi�ce plein pied)		●								
NOTES							AMENDEMENTS			
(1) Dispositions particuli�res applicables aux usages du groupe d'usages commerce et service (C) (art. 314)							No. R�gl.	Date		
(2) Clinique m�dicale							1103-5	2008-06-10		
							1103-35	2015-07-03		



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

1

Au 110111

Aqu

(4) All

(2)

(3)

No. Règl.	Date
1103-10	2009-06-16
1103-35	2015-07-03